

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 29 Août 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le

STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

Arbitres Auxiliaires

Dernières sessions

Secteur NORD ISERE / BIEVRE VALLOIRE

Judi 07 SEPTEMBRE 2017 à 19h15

Lieu : Maison des Associations 38690 BIOL (à côté de la Mairie)

Secteur VOIRON ST MARCELLIN / GRENOBLE / LA MURE / PONTCHARRA

Lundi 11 SEPTEMBRE 2017 à 19h15

Lieu : District de L'ISERE de FOOTBALL 2 Bis Rue Pierre de COUBERTIN
38360 SASSENAGE

Formation FMI pour les Stagiaires de la Session AVRIL 2017 (Obligatoire)

District de L'ISERE de FOOTBALL le : Mardi 12 SEPTEMBRE 2017 à 19h00.

NOM Prénom Catégorie	Club
BARRAL Geoffrey D3	US Beaurepaixoise
MERIAH Karim D3 (Arrêt ??)	AS Surieux Echirolles
BESSET Julien D4	AC Poisat
NIGHOUD Redouane D4	AS Martinérois
TOUZEL Xavier D4	AS Grésivaudan
BEDJAIT Abdelhafid AA	2 Rochers FC
MERIMI Benyoubka AA	FC Echirolles
GERARD Maxence JAD	US Creys Morestel
PANICUCCI Gatién JAD	ES Manival
BONA Pierrick JAD Stagiaire	GF 38
KEFS Aymene JAD Stagiaire	FC Vallée de la Gresse
KHEDDAOUI Yacine JAD Stagiaire	
SENOUSSI Tahar JAD Stagiaire	AC Seyssinet-Pariset
TRINH Van-Thibaut JAD Stagiaire	

BELKHIR Riad D4	O. Villefontaine
FERRE Sébastien D4	Pays d'Alleverd FC
TRAGNI Robin D4	ES Rachais
CHARPENTIER Sarah JAD Stagiaire	ES Rachais
DO'O Lucas JAD Stagiaire	FC Varèze
FAVERO Enzo JAD Stagiaire	US Creys Morestel
MAAMIR Mohamed-Bilal JAD Stagiaire	AL St Maurice l'Exil
MAURIES Louis JAD Stagiaire	FC Varèze
BELBACHIR Hamza TJAD Stagiaire	O. St Marcellin

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral)
Les arbitres

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur visite médicale.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS CLUBS

FC CHIRENS : Nous nous excusons, l'Arbitre aussi ne nous a pas avertis.

FC LIERS : Pris note de la récusation de l'Arbitre. Pour le reste de votre courrier cela n'engage que vous.

CLAIX FOOTBALL : Pris note.

COURRIERS ARBITRES

Mr OUAGLANI Rahyan : Nous fournir le motif.

Mr LHUILLIER Ludovic : Nous vous donnerons une réponse le 09 Septembre 2017.

Mr THOMET Jean : Pris note

Mr PIACENTILE Remy : Pris note

Mr MESPLES Thierry : Pour attestation

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.